

**DÉCLARATION DE MONSIEUR SERGE CHAPPATTE
CHEF-ADJOINT DE LA DELEGATION SUISSE**

Par cette deuxième Conférence de Table ronde pour le Rwanda, le Gouvernement d'Unité nationale de la République Rwandaise présente à ses partenaires le bilan de l'action engagée depuis juillet 1994 et conduite par la suite selon le plan d'action présenté lors de la Table ronde de janvier 1995. Les documents distribués et les explications fournies font voir que ce Gouvernement a fait réapparaître l'État rwandais des décombres où le génocide et les massacres de 1994 l'avaient enfoui. Le Gouvernement, aujourd'hui, se basant sur l'appareil d'État qu'il a recréé, se sent suffisamment sûr de lui et des progrès accomplis pour envisager de conduire le peuple rwandais sur la route qui conduit de la reconstruction vers un développement durable. Il invite ses partenaires à s'engager avec lui sur cette voie.

Pour les partenaires, cette sollicitation même est un signe encourageant, mais les partenaires, dans le même temps, sont interpellés à plusieurs titres d'abord par la situation dans les pays voisins du Rwanda, où l'instabilité et les menaces contre la paix peuvent venir compromettre l'évolution en cours au Rwanda. Il faut créer à l'extérieur et en même temps à l'intérieur du pays des conditions favorables au retour des réfugiés. Le programme présenté lors de la Table ronde de l'an dernier tenait d'ailleurs dûment compte de ce facteur dans l'établissement des priorités d'action.

Aujourd'hui, nous référant à ce programme, nous pouvons mesurer les progrès accomplis sur la voie des objectifs fixés: l'administration centrale est réorganisée, les conditions de vie de la population sont progressivement améliorées dans leurs aspects matériels, les services de base sont progressivement restaurés, la relance de l'économie est en cours, mais se heurte à des nombreux obstacles comme la reconstitution des bases mêmes de l'économie, le poids de la dette multilatérale, la structuration des dépenses publiques, etc.

Mais deux ans après la fuite de plus de deux millions de Rwandais, une partie seulement des réfugiés ont choisi de rentrer chez eux. L'une des raisons de cette réticence réside dans le fait que certains sont coupables, et, pour les autres, qu'ils craignent d'être traités en ennemis ou en suspects dans leurs pays. Il faut séparer ces deux catégories. Si la réinstallation des réfugiés anciens et d'un nombre limité de réfugiés récents rentrés au pays a été assurée, les conflits de propriété continuent d'entraver le retour à la pleine sécurité des biens et des personnes. En outre, la restauration d'un climat de paix et de sécurité est menacée par les infiltrations d'éléments armés qui franchissent la frontière en violation des obligations des Etats qui ont accueilli les réfugiés et des dispositions du droit international sur l'asile. La Suisse reste préoccupée par les violations des droits de l'homme comme par exemple les disparitions de personnes, les détentions sans jugement et les arrestations arbitraires.

Le respect des droits de l'homme et la garantie de droits constitutionnels en faveur des individus et des minorités sont la clé de toute solution à la crise dans la région

des Grands Lacs. C'est pourquoi les objectifs de consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie doivent être activement poursuivis. Certes, en matière de justice, la Cour Suprême et le Conseil supérieur de la magistrature ont été formellement établis, mais plus de 70'000 personnes restent emprisonnées au Rwanda dans l'attente d'un procès et les arrestations se poursuivent, parfois en dehors des dispositions légales. Sans méconnaître l'extrême difficulté de la situation et le travail important déjà accompli par le Parlement de transition en matière législative, les lenteurs qui affectent le démarrage du système judiciaire inquiètent. Les cas d'arrestation de magistrats, sous des prétextes dénoncés parfois comme abusifs par les organisations de défense des droits de l'homme, soulèvent la question de l'indépendance de la justice vis-à-vis du gouvernement, de l'armée et des forces de l'ordre. La question est également posée de la nécessaire sérénité dans laquelle doit pouvoir s'exercer l'oeuvre de justice pour contribuer, dans les faits et non seulement dans le discours, à la réconciliation nationale. Par ailleurs, la Justice internationale, quant à elle, n'est pas encore parvenue à donner la réponse attendue au génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre perpétrés en 1994 et dont les instigateurs et les exécutants narguent encore la communauté internationale. Ce qui reste à faire sur la voie de la paix dans la région et de la reconstruction au Rwanda ne relève pas de la seule responsabilité du Gouvernement de la République Rwandaise - quand bien même celle-ci est engagée - mais, aussi de la Communauté internationale.

Invités à contribuer à la relance du processus du développement au Rwanda, les partenaires de ce pays sont conviés à favoriser l'émergence de conditions-cadre indispensables pour ce processus. La Suisse entend y contribuer. Un pays qui, comme le Rwanda, veut se développer, doit être protégé des risques de guerre. Il est donc important que des efforts supplémentaires soient engagés par les Etats voisins et les organisations responsables pour mettre fin aux infiltrations qui menacent le territoire rwandais et aux activités qui empêchent les réfugiés de rentrer librement. Ces incursions régulières bafouent les Conventions relatives aux réfugiés. Le retour présuppose également que la justice internationale accomplisse son oeuvre et que la justice rwandaise démarre. Le Tribunal Pénal International doit engager son action de façon déterminée. La Suisse entend l'y aider. Le Haut Commissariat pour les Réfugiés doit continuer de rechercher activement des solutions pour assurer un traitement humain du problème des réfugiés, tout en privilégiant, d'entente avec les Etats concernés et avec les facilitateurs, un processus qui tienne compte aussi des besoins de sécurité du Rwanda pour poursuivre son oeuvre de reconstruction. L'observation des droits de l'homme et la promotion de ceux-ci doivent aussi créer un climat de confiance et de sécurité au niveau des communes et des villages. La Suisse continuera son appui aux programmes du HCR et du Centre des droits de l'homme.

La Suisse, considérant les progrès accomplis et l'ensemble des problèmes qui continuent de se poser pour le Gouvernement rwandais et ses partenaires, entend poursuivre son engagement au Rwanda dans les secteurs où elle s'est déjà engagée depuis l'été 1994 et soutenir un Rwanda ouvert au dialogue, et ayant la volonté déterminée de progresser vers un système démocratique.

L'engagement de la Suisse au Rwanda s'articule autour des 4 lignes d'action suivantes:

1. la promotion de l'Etat de droit et des droits de l'homme, l'appui au secteur de la justice;
2. l'aide humanitaire;
3. la réhabilitation et la reconstruction dans les secteurs de la santé et du logement;
4. la poursuite de projets tels que l'appui technique aux Banques Populaires et le soutien à la Centrale des graines forestières, ainsi que le co-financement de projets de la Banque Mondiale, qui est prévu, mais qui doit encore être formellement approuvé par le Gouvernement Suisse. Des actions en faveur des femmes et de la jeunesse sont à l'étude.

Le montant des mesures qui seront ainsi engagées dans ces quatre lignes d'action s'élèvera à 15 millions de francs suisses pour 1996.

Dans le même temps, la Suisse estime qu'il est urgent d'instaurer une véritable dynamique de paix au Rwanda et dans la région de l'Afrique des Grands Lacs. Dans ce contexte, elle salue l'important discours du Premier Ministre en ouverture de la présente Table Ronde, qui a tracé des perspectives encourageantes s'agissant notamment de la mise en place des Commissions prévues dans l'Accord d'Arusha en particulier la commission sur l'unité et la réconciliation nationale et la commission juridique et constitutionnelle. De telles perspectives permettent de progresser sur la voie d'une vision commune du développement au Rwanda et dans la région des Grands Lacs. La Suisse invite le Gouvernement à proposer à ses partenaires l'engagement d'un partenariat renforcé pour la reconstruction et la réconciliation nationale en vue d'un développement durable au Rwanda.

La Suisse est convaincue qu'un tel partenariat, pour lequel elle a soumis un projet à l'examen du Gouvernement rwandais et de ses partenaires, intervenant en appui aux *efforts* des facilitateurs désignés par le Sommet des Chefs d'Etat du Caire et du Tunis et tenant pleinement compte de la dimension régionale de la crise actuelle, contribuerait à la dynamique de paix et favoriserait la stabilité et le développement durable au Rwanda et dans la région.